

# **Retraite progressive à 60 ans dans la fonction publique : ce qui change au 1er septembre 2025**

Depuis le 1er septembre 2025, les fonctionnaires de l'État peuvent accéder au dispositif de retraite progressive dès 60 ans, contre 62 ans auparavant. Cette évolution découle du décret n°2025-681 du 15 juillet 2025, publié au Journal officiel le 23 juillet 2025.

---

**Retraites : 64 ans c'est toujours NON ! Retraite progressive : 60 ans c'est enfin OUI !**

Retraite progressive à 60 ans : les décrets ont été publiés. Un nouveau droit pour les salariés et les agents publics.

---

**64 ans, c'est toujours non !**

# **Communiqué de presse intersyndical du 7 octobre 2024 (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC ,CFTC, UNSA, Solidaire et FSU)**

La retraite à 64 ans a fait l'objet d'un communiqué de presse intersyndical à consulter ci-dessous..

[com\\_presse\\_intersyndical\\_-\\_64\\_ans\\_cest\\_non\\_](#)

---

## **CSA ministériel (27 septembre 2023) : nouveau dispositif indemnitaire, CIA, JO 2024, transfert contractuels, FEADER, retraite progressive, CGF...**

Nouveau dispositif indemnitaire, CIA, JO 2024, transfert FEADER, contractuels, retraite progressive, CGF, télétravail, outils visioconférence, lanceurs d'alerte.

---

# **La retraite progressive étendue aux fonctionnaires !**

À compter du 1er septembre 2023 et en application de la réforme des retraites du 16 mars 2023, les fonctionnaires titulaires pourront bénéficier de la retraite progressive dans les mêmes conditions que les salariés du privé et les contractuels de la fonction publique également bénéficiaires avant la réforme.